



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Marseille, le 18 mars 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Cellule
départementale
« Projets »

Référence
PE2011-2016_
Avenant.docx

Dossier suivi par
Christophe Requena
Caroline Micaelli
Annette Wiertlewski

Téléphone
04 91 99 67 87
04 91 99 66 81

Fax
04 91 99 68 98

Courriel
ce.dos13ac
ce.dos13accl3
ce.dos13accl4
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Projet d'école 2011-2016 - avenant

L'arrivée à échéance du projet d'école 2011-2015, l'attente de la diffusion des nouveaux programmes de l'élémentaire ainsi que la nécessaire articulation entre le projet d'école et le projet éducatif territorial me conduisent à différer d'une année la rédaction des nouveaux projets d'école. En conséquence, la circulaire Projet d'école 2015-2018 – PAPEc du 27 janvier 2015 est abrogée.

L'évolution des actuels projets d'école se fera par un avenant au projet existant. J'attire votre attention sur la nécessité d'y intégrer les deux points suivants :

- la mise en œuvre de l'enseignement des valeurs de la République, notamment l'enseignement moral et civique ;
- l'articulation entre le projet d'école et le projet éducatif territorial.

Chaque école tiendra compte de sa spécificité et de son contexte pour ajouter tout autre élément qu'elle jugera nécessaire dans cet avenant.

Les modalités pratiques ainsi que le calendrier de la mise en œuvre de cet avenant vous seront communiqués ultérieurement.

Patrick Guichard